

Cours - « La place et le rôle des régions en France et en Allemagne » [CA v1.3]

Sommaire

Introduction.....	1
1. La place des régions en France et en Allemagne	1
1.1. Un système territorial différent.....	1
1.2. Une identité régionale plus forte en Allemagne.....	2
1.3. Des régions plus peuplées et plus vastes en Allemagne.....	2
2. Des régions très puissantes en Allemagne, un rôle croissant des régions en France.....	3
2.1. Le poids et le rôle économique.....	3
2.2. L'aménagement du territoire et la coopération régionale	3
2.3. Les questions environnementales	4
3. Les régions : problèmes et enjeux.....	4
3.1. Les inégalités régionales.....	4
3.2. La remise en cause du « fédéralisme coopératif » en Allemagne	4
3.3. Les limites de la place et du rôle des régions en France	5
Conclusion	5

Introduction

Le mot région a d'abord été utilisé par les géographes pour désigner un espace ayant une certaine homogénéité, sur le plan naturel ou historique. Mais depuis 1955, il désigne aussi un découpage administratif qui regroupe plusieurs départements. Avec les lois de décentralisation de 1982, ces régions sont devenues des [collectivités territoriales](#), dirigées par un Conseil régional élu au suffrage universel et qui désigne un président.

Quelle est la place et le rôle des régions en France ?

Une comparaison systématique avec les régions allemandes permet de mettre en perspective les caractéristiques françaises.

1. La place des régions en France et en Allemagne

1.1. Un système territorial différent

- Le système territorial français est unitaire mais décentralisé (cet aspect figure explicitement, depuis 2003, dans la Constitution française). Les 27 régions actuelles disposent d'un budget et de compétences assez importantes.
- Le système territorial allemand est fédéral : la République fédérale d'Allemagne (RFA) regroupe 16 États fédérés appelés *Länder*. Chaque Land possède sa Constitution, ses institutions, un parlement, un gouvernement, une

justice autonome. Depuis la réforme de 2006, chaque *Land* peut fixer les salaires de ses fonctionnaires et voter des lois dans les domaines de l'éducation (ex. : les programmes scolaires ou les frais d'inscription universitaire sont décidés par les *Länder*) et de l'environnement. Les régions allemandes jouent également un rôle à l'échelle nationale, puisqu'elles sont représentées au Conseil fédéral ([Bundesrat](#)) à Berlin. Cette assemblée exerce le [pouvoir législatif](#) avec la Diète fédérale allemande ([Bundestag](#)).

1.2. Une identité régionale plus forte en Allemagne

- En France, certaines régions ont une identité forte - par exemple, les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), la Corse, l'Alsace ou la Bretagne) - liée à l'histoire, la langue (ex. : le breton ou le corse), la culture, etc. En revanche, pour la plupart des régions qui sont issues d'une construction récente, cette identité est encore en construction. Malgré les opérations de communication des Conseils régionaux, la plupart des Français peinent à se reconnaître dans leur région.
- L'identité régionale est plus affirmée en Allemagne : elle remonte au [Saint-Empire romain germanique](#) (du 10e s. à 1806), formé de royaumes (ex. : Prusse), de principautés et de villes-États (on notera d'ailleurs que Berlin, Hambourg et Brême forment chacune un *Land* aujourd'hui). Le fédéralisme allemand remonte à la fondation du *Ile Reich* (Empire), en 1871, une confédération constitutionnelle regroupant vingt-deux monarchies et trois républiques sous l'autorité de l'Empereur - également roi de Prusse. Les Allemands sont attachés à la « patrie locale ». Ainsi, la distinction très française entre la capitale (Paris) et la province n'a aucun sens en Allemagne. L'image que donne l'Allemagne est celle d'un pays plus équilibré composé d'une grande variété régionale.

1.3. Des régions plus peuplées et plus vastes en Allemagne

- En moyenne, un *Land* allemand compte 5,2 millions d'habitants contre 2,4 millions pour une région française. Le *Land* le plus peuplé d'Allemagne, la [Rhénanie-du-Nord-Westphalie](#) (capitale : [Düsseldorf](#)), compte 18 millions d'habitants (soit 23 % de la population allemande), contre 11,8 millions (2009) pour l'Île-de-France.
- Toutefois, on peut observer un point commun entre les deux pays : le poids démographique très inégal des régions. En France, [deux régions seulement dépassent cinq millions d'habitants](#) (Île-de-France et Rhône-Alpes) alors que seize (en comptant Mayotte) ont moins de deux millions d'habitants. Trois *Länder* comptent plus de dix millions d'habitants (Rhénanie du Nord Westphalie, Bavière et Bade-Wurtemberg) alors que quatre d'entre eux ont moins de deux millions d'habitants (Brême, Hambourg, La Sarre et le Mecklembourg).

De même leur superficie est très inégale : la Bavière s'étend sur plus de 70 000 km², alors que celle de Brême n'est que de 400 km². En France, les [régions qui ont la plus grande superficie](#) (1re Guyane 83 500 km² ; 2e Midi-Pyrénées 45

500 km², Rhône-Alpes, Aquitaine...) contrastent avec des régions métropolitaines plus petites (la plus petite : l'Alsace avec 8 300 km²) et surtout avec les DROM (depuis mars 2011, [Mayotte](#)¹ avec 376 km²).

2. Des régions très puissantes en Allemagne, un rôle croissant des régions en France

2.1. Le poids et le rôle économique

- Les régions françaises et les *Länder* ne disposent pas d'équivalent. En 2010, le budget total des régions françaises s'élève à ~ € 23 milliards, contre ~ € 285 milliards pour les *Länder*, soit un budget treize fois plus élevé. Le budget des *Länder* est proche de celui de l'État fédéral allemand.
- Le budget des régions françaises a augmenté du fait des transferts de compétences (transports, aménagement du territoire, enseignement, formation...), mais sans commune mesure avec la situation allemande. Les présidents de régions se plaignent d'ailleurs régulièrement que les transferts financiers de l'État ne sont pas à la hauteur des transferts de responsabilités qui ont été confiées aux régions.
- Cette situation s'explique par le fait que les régions françaises doivent partager leur rôle avec de nombreux autres acteurs : l'Union européenne, l'État lui-même, mais également les départements, les communes... En Allemagne, chaque *Land* est un véritable État (ex. : la Basse-Saxe² possède 18 % du capital de la multinationale [Volkswagen](#), 3e constructeur automobile mondial en 2011 ; [Francfort-sur-le-Main](#) en [Hesse](#) est une capitale financière - 4e place en Europe - à part entière et le siège de la [Banque centrale européenne](#)).

2.2. L'aménagement du territoire et la coopération régionale

- En Allemagne comme en France, les régions jouent un rôle moteur dans l'aménagement des territoires. Ainsi, dans les anciennes régions industrialisées, elles organisent la reconversion et accroissent l'attractivité de leur territoire. Du point de vue des acteurs de la mondialisation (ex. : les multinationales), elles sont donc souvent en compétition afin d'attirer les emplois (surtout qualifiés). De part sa situation géographique, l'Alsace a été une région pionnière dans ce domaine, menant de nombreux projets avec ses voisins allemands de Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat.
- Les régions françaises et les *Länder* allemands ont d'ailleurs multiplié les partenariats pour favoriser les échanges culturels mais aussi pour mettre en place des projets communs dans divers domaines : environnement, innovation, création d'entreprises, projets visant à favoriser la mobilité, etc. Depuis 1986, la région Rhône-Alpes et le Bade-Wurtemberg allemand se sont associés avec la [Lombardie](#) italienne et la [Catalogne](#) espagnole dans le cadre des « Quatre moteurs pour l'Europe ». Ce partenariat leur permet d'exercer

1 Les habitants sont les Mahorais.

2 Ou *Niedersachsen* (Allemagne du NW).

une influence au sein même des institutions européennes et de promouvoir le rôle des régions en Europe. En 2003, une première rencontre a lieu à Poitiers entre les Ministre-présidents des *Länder* allemands et les Présidents des régions françaises. Dans un communiqué final, ils décident la mise en réseau de compétences régionales dans de nombreux domaines.

2.3. Les questions environnementales

- Les régions françaises comme les *Länder* ont mis en œuvre une politique de développement durable. Malgré la disproportion de leurs moyens, les régions et les *Länder* ont planifié un développement de l'urbanisme et des transports compatibles avec les principes du développement durable, ainsi que des politiques de protection de l'environnement. En France comme en Allemagne, des [Agenda 21](#) régionaux sont adoptés depuis plusieurs années.
- Le Ministère fédéral de l'environnement allemand travaille sur ces questions en coordination avec les *Länder*. De la même manière, le développement durable est intégré en France dans les [contrats de projet État-Région](#).
- Dans les régions rurales, on développe des filières agricoles « bio » - en particulier, en Aquitaine et région Centre en France, Bavière en Allemagne - et on encourage les énergies renouvelables (ex. : [parcs éoliens](#)).

3. Les régions : problèmes et enjeux

3.1. Les inégalités régionales

- [Quatre régions françaises réalisent ~ 50 % du PIB national](#) (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais), mais d'autres souffrent de moyens plus limités ou sont relativement enclavées. De même, en Allemagne, les *Länder* les plus puissants appartiennent à la [mégapole européenne](#) ou sont très attractifs, comme la Bavière au Sud. En revanche, les *Länder* de l'Est demeurent en retrait, malgré les transferts financiers liés au mécanisme de [péréquation](#) financière. L'Union européenne tente de corriger les écarts dans le cadre de sa politique régionale.

3.2. La remise en cause du « fédéralisme coopératif » en Allemagne

- Ce n'est pas le fédéralisme lui-même qui est en cause - les Allemands sont attachés au système fédéral - mais son fonctionnement : ainsi, les régions les plus riches, principalement à l'Ouest et au Sud, entretiennent des rapports difficiles avec les cinq *Länder* pauvres issus de l'ancienne [République démocratique allemande](#) (RDA).
- De même, le déséquilibre entre les *Länder* entraîne un débat sur le redécoupage de l'Etat fédéral en régions viables et plus équilibrées. Mais toutes les tentatives pour réformer le système ont jusqu'à présent échoué, les régions riches ne souhaitant pas partager leurs moyens et les petits *Länder* se battant pour conserver leur unité. C'est ainsi que le référendum de 1996 sur la fusion entre le *Land* de [Berlin](#) et le *Land* de

[Brandebourg](#) a échoué à une large majorité.

3.3. Les limites de la place et du rôle des régions en France

- La place et le rôle des régions françaises sont tout d'abord limités par la faiblesse des budgets, comme cela a été mentionné plus haut. On pourrait ajouter que la région doit composer non seulement avec l'Etat, mais partager des compétences avec les autres collectivités territoriales. Les oppositions politiques entre Etat et régions, régions et collectivités territoriales sont également un facteur de blocage.
- D'autre part, dans le cadre de la compétition européenne, de nombreux observateurs estiment que les régions françaises sont des entités trop petites en comparaison des *Länder* allemands, des communautés autonomes espagnoles ou de certaines régions italiennes. Elles manqueraient donc de moyens financiers, législatifs, mais également d'un réel poids démographique pour s'affirmer dans un espace ouvert à la mondialisation.

Conclusion

[fait en classe]